MODIFICATION DE FRÉQUENTATION

Service de garde / année 2021-2022

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT : _____

Date de la modification : _____

FRÉQUENTATION (cochez ✓ selon vos besoins) **Régulière** ◯ **Sporadique** ◯ **Horaire variable** ◯

POUR UN HORAIRE RÉGULIER OU SPORADIQUE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
6 h 45 à 8 h 00					
Dépannage 10 h 32 à 11 h 30 (préscolaire)					
10 h 32 à 13 h (préscolaire)					
11 h 30 à 12 h 45 (1re à la 6e année)					
15 h 15 à 17 h 45					

POUR UN HORAIRE VARIABLE

Nombre minimum de jours par semaine		
	Matin	
Cochez les périodes réservées	**Dépannage De 10 h 45 à 11 h 30 (mat)**	
	10h45 à 13h (maternelle)	
	11h30 à 12h45 (1re à la 6e année)	
	15h15 à 17h45	
	Indiquer heure de départ ← →	

POUR UN ARRÊT DU SERVICE DE GARDE (cochez ✓ ici) ◯

RAPPEL

En référence au document « régie des règles de régies internes » :

5.2 Le parent peut changer la fréquentation au minimum une semaine avant la modification.

5.3 Les parents peuvent, moyennant un préavis de deux semaines, résilier l'inscription de leur enfant au Service de garde et en acquitter les frais.

Signature du parent : _____ Date (jr / mois / année) :_____ /_____ /_____

ACCEPTATION DE LA TECHNICIENNE

Demande de modification de fréquentation reçue le :	
La demande de modification sera effective en date du :	
Signature de la technicienne :	